



Agent SSIAP

Les agents SSIAP que nous mettons à votre disposition sont titulaires d'un certificat d'aptitude délivré par un organisme de formation agréé par le ministère de l'intérieur et contrôlé par les services départementaux d'incendie et de secours. Nos agents exercent leurs missions dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Nos missions :

- Effectuer des rondes pour vérifier l'état et le bon fonctionnement des installations et des équipements de sécurité incendie ;
- Surveillance des travaux (permis feu) ;
- Accueillir et orienter les secours ;
- Organiser l'évacuation incendie ;
- Prodiguer les premiers soins ;
- Rédiger des rapports et remonter les informations aux dirigeants d'entreprise.

Nous proposons des agents SSIAP de différents niveaux adaptés à votre besoin selon vos instructions.

« Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes »